|  |
| --- |
|   |
| ***Lettre d'information n°381 du 21/01/2020*** |
|  | **Sommaire :*** **Réforme des retraites où en est-on ?**
* **Circulaires départementales : synthèse des circulaires disponibles sur le PIA**
* **Direction d’école : Restitution du questionnaire adressé en novembre par le ministère**
* **Rémunérations 2020**
* **Hors-classe des PE : un taux de promotion enfin égal au second degré !**
* **En 2020, la mobilisation contre les violences faites aux femmes doit continuer !**
* **Adhérer au SE-Unsa**
 |
| **Réforme des retraites, où en est on ?** |
| Le Conseil National du SE-Unsa se réunit du 20 au 23 janvier à Paris, ses débats porteront notamment sur la réforme des retraites.Depuis les 13, 14 et 15 janvier, les derniers éléments à connaitre, après les informations plus précises fournies aux organisations syndicales lors des réunions en bilatérale au ministère de l'Education Nationale, sont à lire en utilisant les liens ci dessous :[**Revalo/retraites : premières sécurités acquises, les négociations peuvent s’engager**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2397)[**Retraites/revalo : le SE-Unsa obtient les premières annonces concrètes !**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2398) |
| **Circulaires départementales : synthèse des circulaires disponibles sur le PIA** |
| **Circulaire relative à la disponibilité à la rentrée 2020 :** **demande à faire avant le 31 janvier 2020.** [**Lien**](https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/ardeche-demande-de-disponibilite-rentree-2020)**Circulaire relative aux temps partiels à la rentrée 2020 :** **demande à faire avant le 31 janvier 2020.** [**Lien**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2366) **Liste d'aptitude des instituteurs au corps des professeurs des écoles :** **ouverture du serveur du 16 au 30 janvier 2020.** [**Lien**](https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/ardeche-inscription-des-instituteurs-sur-la-liste-daptitude-des-professeurs-des-ecoles-au) **Accès à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles :** [**Note de service n° 2019-186 du 30-12-2019**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=148130)**Accès au grade de la hors-classe des professeurs des écoles :** [**Note de service n° 2019-187 du 30-12-2019**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=148131) |
| **Direction d’école : Restitution du questionnaire adressé en novembre par le ministère** |
| **La restitution du questionnaire adressé aux directrices et directeurs d'école en novembre a été présentée ce mardi 7 janvier aux organisations syndicales. Plus de 29 000 contributions ont été recueillies.** **Pour le SE-Unsa, s'il n'y a pas de véritable surprise dans les résultats, ce questionnaire engage le ministère pour la suite.** **Analyse des résultats du questionnaire :** **Partie 1 :** ressenti concernant le métier de directeur d’école et la gestion du temps…**Partie 2 :** besoins exprimés…**Partie 3 :** écoute, respect et considération dont bénéficie le directeur d’école…**Partie 4 :** souhaits en matière d’autonomie…**L’avis du SE-Unsa…****Lire notre article** |
| **Rémunérations 2020** |
| **Rémunérations : dernière ligne droite pour la mise en œuvre du PPCR :****La dernière phase de mise en œuvre du PPCR a débuté le 1er janvier 2020. C’est en effet la fin de l’augmentation indiciaire des grilles de rémunération prévue par l’accord PPCR1 de 2015, accord dont l’Unsa était signataire.**Cette année selon les corps, grades et échelons, le gain en points peut s’élever jusqu’à 15 points d’indice. Les gains accumulés sur l’ensemble de ces augmentations s’échelonnent entre une dizaine de points d’indice par échelon pouvant même aller jusqu’à une quarantaine de points par échelon pour les débuts de carrière. L’an prochain verra la dernière mesure se mettre en œuvre avec la création du 7e échelon de la hors-classe.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2395)Toutes les rémunérations : **Savoir combien je gagne, c’est facile en cliquant sur le document ci-dessous qui correspond à mon corps.** Le net approché tient compte des retenues. Un tableau indique les montants de la cotisation MGEN à déduire. En février 2017, la valeur du point d’indice qui sert de base à la rémunération a augmenté de 0,6 %.[Lien vers l’article](https://enseignants.se-unsa.org/Toutes-les-remunerations) |
| **Hors-classe des PE : un taux de promotion enfin égal au second degré !** |
| **L’arrêté fixant le taux de promotion à la hors-classe des professeurs des écoles a été publié au** [**JO du 10 janvier**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039803857&dateTexte=&categorieLien=id#JORFARTI000039803861) **alignant ainsi le taux de promotion des professeurs des écoles sur ceux des corps du second degré.** **Le SE-Unsa, qui demandait cette augmentation du ratio depuis très longtemps au ministère, se félicite de cette avancée.** L’Unsa, signataire du protocole PPCR\* avait obtenu cette garantie de montée en charge pour les professeurs des écoles, c’est dorénavant une réalité qui va offrir de réelles perspectives de carrière à tous les personnels. Avec un taux de promotion à 17%, c’est plus de 16 000 personnes qui accèderont à ce grade en 2020, soit trois fois plus qu’en 2012 où elles étaient moins de 5 000 !**C’est une bonne nouvelle qui n’empêchera pas le SE-Unsa de continuer à demander des améliorations sur les conditions d’accès à la hors-classe et une augmentation du taux d’accès à la hors-classe pour tous les corps, et la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation pour les collègues qui n'ont pas eu de troisième rendez-vous de carrière.** |
| **En 2020, la mobilisation contre les violences faites aux femmes doit continuer !** |
| **L’année 2019 s’est terminée sur le terrible chiffre de 149 féminicides recensés par le collectif « *Féminicides par compagnons ou ex* ».**En 2020, à la date du 12 janvier, ce sont déjà 4 femmes qui sont décédées, tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.La mobilisation contre les violences faites aux femmes doit s’amplifier, des actions de sensibilisation doivent être mises en place et des solutions concrètes doivent voir le jour pour permettre la mise à l’abri immédiates des femmes en danger.**L’UNSA, membre du collectif « Nous Toutes », continuera cette année ce travail, en mettant en place des sessions de formation sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et réitère sa volonté de travailler sur la transcription en droit français de la Convention de l’OIT (Organisation Internationale du Travail, agence spécialisée de l'ONU) contre les violences et le harcèlement au travail, adoptée en juin 2019.** |
| **Adhérer au SE-Unsa** |
| bleue_qe**En Janvier, ma bonne résolution ?****J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'Unsa !****Un comité d'entreprise pour les adhérents au SE-Unsa :**Depuis le 1er septembre 2019, les adhérent·e·s au SE-Unsa bénéficient d'un CE. Cela leur donne accès à des tarifs privilégiés sur les sorties - spectacles - cinéma - sports - vacances...   **Agir pour le climat scolaire : je rejoins le SE-Unsa**Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c’est porter un projet de transformation de l’École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l’enjeu de la réussite de tous. À titre individuel, c’est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière… À titre personnel, c’est aussi bénéficier des avantages d’un comité d’entreprise.**Agir pour soi, agir pour les autres, avec les autres, agir pour ses élèves, rejoindre le SE-Unsa.**[**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html) Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04 75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |   |